

En route vers les IFRS (niveau 2)

Date et durée
Code formation : CPT21FR Durée : 3 jours Nombre d'heures : 21 heures
Description
L'IFRS, pour International Financial Reporting Standards, est l'ensemble des normes de référentiel comptable sur le marché européen. Cette formation vous apprendra à réaliser les différentes étapes de votre comptabilité selon les exigences de l'IFRS.
Objectifs
Cette formation d'IFRS permet aux pratiquants qui ont déjà suivi le cycle 1 « l'essentiel des IFRS » de mener à bien sur la base des normes étudiées une mission d'établissement des comptes consolidés ou de pratiquer un audit des comptes en mode IFRS. L'approche se fera par un cours et des études de cas et QCM.
Pré-requis
Pour suivre cette formation, il faut maîtriser le référentiel comptable classique et avoir suivi le cycle 1 « l'essentiel des IFRS »
Public
Cette formation s'adresse aux personnels des services comptables et financiers ainsi qu'aux experts comptables, auditeurs, ingénieurs et techniciens désireux de comprendre le nouveau référentiel IFRS.
Cette formation s'adresse aux profils suivants
<u>Auditeur interne / externe</u> <u>Contrôleur de gestion</u> <u>Comptable</u>
Programme
Harmonisation comptable internationale, utilisation d'excel pour les exercices • Enjeux de la normalisation Les IFRS en Europe, les IFRS dans le monde, les IFRS de demain • Utilisation des fonctions financières d'excel Principes fondamentaux et normes de présentation • Présentation du cadre conceptuel. objectifs, caractéristiques, évaluation des états financiers • Les états financiers obligatoires (IAS1 et IFRIC 1) difficultés, principes et méthodes, l'annexe • Le tableau des flux de trésorerie (IAS 7) généralités, présentation, informations en annexe

Etude du bilan

- A l'actif
 - Immobilisations corporelles (IAS 16) comptabilisation, décomptabilisation, détermination du coût, amortissements
 - Dépréciation des actifs (IAS 36) les tests de dépréciation, comptabilisation de la perte de valeur, crise économique et perte de valeur
 - Immobilisations incorporelles (IAS 38) comptabilisation, détermination du coût, amortissements
 - La valorisation des stocks (IAS 2) détermination du coût, valorisation à la clôture, sorties de stocks
- Au passif
 - Les provisions éventuelles passives et actives (IAS 37) provisions pour immobilisations, provisions pour restructuration, autres provisions pour risques et charges
 - Les contrats de location (IAS 17 et IFRIC 4) définition, qualification, comptabilisation chez le bailleur et le preneur

Evolutions et perspectives